



Droit de penetrer dans une location

Par **Jacque André**, le **12/04/2023** à **08:04**

Bonjour

Locataire dans une résidence 'ADOMA' ', l'insertion par le logement " Loyer 500 euros, d un studio meublé.

L administration se permet de penetrer a sa guise dans l appartement.

Est ce légal !

Merci

Par **Visiteur**, le **12/04/2023** à **08:58**

Bonjour,

Il faut vous référer au règlement intérieur que vous avez signé en entrant dans ce logement. C'est une résidence sociale pour laquelle vous devez acceptez certaines contraintes comme par exemple des travaux de maintenance sur les installations.

Vous pouvez demander à l'administration de vous justifier leur visite.